

Questions orales

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président, je le répète pour la troisième fois. Il y a trois éléments des calculs du député avec lesquels je ne suis pas d'accord. Ces hausses sont peut-être imputables au gouvernement précédent ou à la loi qui est faite ainsi, mais qu'on ne vienne pas me les reprocher...

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): ... car la loi dicte notre conduite.

J'ai parlé des hausses fiscales représentant quelque \$800 que je ne conteste pas d'ailleurs. Ces hausses ont un but précis: Assurer que les régions les plus démunies ne soient pas touchées par des compressions budgétaires majeures...

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL**LES CONSÉQUENCES DU BUDGET**

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il n'est pas sans savoir qu'en Colombie-Britannique, dans la région de l'Atlantique et dans certains coins du Québec et de l'Ontario, le taux de chômage est excessivement élevé. Pourrait-il nous expliquer en quoi il est juste de sabrer dans l'enveloppe réservée au développement économique régional, et, du même coup, de priver les Canadiens de ces régions d'emplois et les industries d'aide, nuisant ainsi à la stabilité des localités concernées et enlevant tout espoir à ces gens? Pourquoi a-t-il pris cette mesure extrêmement dure à l'égard des régions pauvres du pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait être très heureux de la mise en œuvre du programme Entreprise Atlantique prévu dans ce budget.

Cependant, j'ai déjà répondu à la question même que le député pose. Nous n'avons pas fait ce dont il nous accuse. Nous avons supprimé du budget consacré au développement économique régional les subventions aux entreprises qui ne sont plus efficaces et ne permettent plus de réaliser les objectifs visés au départ. Nous tentons de remédier à la situation catastrophique que nous a laissée le gouvernement précédent.

ON DEMANDE DE JUSTIFIER LES COMPRESSIONS

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre ne comprend-t-il pas que les compressions de 12.4 p. 100, 9.8 p. 100, 11 p. 100 et 42 p. 100 respectivement imposées aux ministères de l'Expansion industrielle régionale, des Transports, des Pêches et des Océans et de l'Énergie, des Mines et des Ressources, portent un coup si dur à bon nombre des régions les plus pauvres du pays qu'elles tomberont encore davantage en-dessous du seuil de la pauvreté? Pourrait-il justifier ces compressions?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chômage a baissé dans la région de l'Atlantique et il continuera à le faire. Le député ne veut certainement pas affirmer que d'une part, le gouvernement doit continuer à injecter de l'argent dans le sud-ouest de l'Ontario, où on peut pratiquement parler de plein emploi, et d'autre part, il faut laisser les taux d'intérêt monter au point que toutes les régions du pays en souffrent. Notre politique financière et industrielle est tout à fait sensée, et cela fait changement.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE**LE SONDAGE DEMANDÉ PAR LE MINISTÈRE—LA DIVULGATION DES NOMS DE PRESTATAIRES**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai dans la main un exemplaire de questionnaire et de manuel dont la firme privée Peat Marwick s'est servi pour faire un sondage sur les bénéficiaires de l'assurance-chômage. Ce sondage, demandé par les services de la ministre, a coûté \$187,000. La ministre admettra-t-elle à la Chambre qu'elle n'a pas autorisé ses collaborateurs à divulguer à Peat Marwick le nom et le numéro de téléphone des prestataires de l'assurance-chômage en 1985? Va-t-elle également présenter ses excuses à ceux d'entre eux dont le nom a été divulgué, ce qui enfreint l'article 114 de la Loi sur l'assurance-chômage où il est stipulé que les renseignements sont confidentiels?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je puis assurer au député que je n'étais pas au courant des détails d'un sondage en particulier. Cependant, je tiens à ce qu'il sache que des recherches se déroulent continuellement au ministère. En 1982 et 1984, on a fait des sondages sur les chômeurs dont les prestations étaient épuisées. Je suis toutefois préoccupée par cette éventuelle atteinte à la vie privée et j'ai demandé une enquête immédiate sur cette affaire. A ce sujet, je suivrai certainement les conseils du Commissaire à la vie privée.

ON DEMANDE L'ASSURANCE QU'ON NE VIOLERA PAS LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, puisqu'il s'agit clairement d'une infraction à l'article 114 de la Loi et que la ministre n'a pas donné son autorisation, va-t-elle donner l'assurance à la Chambre et, plus important encore, aux prestataires de l'assurance-chômage, que ses services ne violeront plus jamais le caractère confidentiel de ces renseignements?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député, je cherche à établir si l'on a ou non infraction. Je tiens à l'éviter tout autant que le député. C'est pourquoi j'ai dit que je suivrai les conseils du Commissaire à la vie privée à cet égard. Dès que je les aurai reçus, j'en ferai part au député et à ses collègues.